

Clients résidentiels en Flandre - 05/2021 - Tarifs TVAC

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 3.500 kWh/an d'une famille (ayant un compteur monohoraire), et le prix moyen des gestionnaires de réseaux.

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.

Consommation		Injection**	
Le prix de l'énergie reste inchangé pour la durée du contrat		Le prix de l'énergie est indexé mensuellement et suit les prix du marché	
Tarif et durée		3 ans	
Redevance fixe (€/an)		75,00	Offerte
Compteur monohoraire		7,90	5,16 = Belpex x 0,94 - 2 (€/MWh)
Compteur bihoraire	Heures pleines	8,43	5,78 = Belpex x 1,05 - 2 (€/MWh)
	Heures creuses	7,17	4,64 = Belpex x 0,85 - 2 (€/MWh)
Compteur exclusif nuit		7,17	-
Injection		Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels OCTA+ achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions générales de votre Contrat.	
Facturation		Par poste ou digitale via e-mail ou Zoomit.	
Paiement		Par domiciliation, virement ou Zoomit.	
Service 5 étoiles		Vous choisissez votre mode de gestion : dans nos bureaux auprès de notre service clientèle, via téléphone ou Online (e-mail, site internet, Facebook, Twitter, Whatsapp).	
OCTA+ deals		Commandez votre mazout chez OCTA+ et profitez d'une réduction exceptionnelle de 30 € TVAC sur chaque commande de 1.000 litres de Mazout+. Demandez votre HybridCard et bénéficiez de ristournes dans plus de 2 stations sur 3 en Belgique. Carte acceptée entre autres dans les réseaux ESSO, Lukoil, Q8, TEXACO et bien d'autres. Ristourne garantie jusqu'à 10 cents/litre TVAC valable sur le prix officiel. Bénéficiez d'une réduction d'un cent supplémentaire si vous optez pour une de nos produits SMART ou SAFE en électricité et/ou en gaz. Rechargez également via la même carte votre véhicule hybride ou 100% électrique dans plus de 1000 bornes de recharges disponibles en Belgique.	
Option électricité 100% verte et 100% belge		+ 0,25 (c€/kWh) Si vous optez pour cette option, vous choisissez non seulement un fournisseur 100% belge mais aussi de l'électricité qui provient exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges.	

Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution				Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie	Redevance raccordement	Tarif prosumer (€/kVA/an)
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit						
Région flamande										
Fluvius Antwerpen	9,99	9,99	7,67	4,97	13,64	2,31	0,3512	0,2331	-	79,28
Fluvius Limburg	9,04	9,04	7,23	4,53	13,64	2,10	0,3512	0,2331	-	72,25
Fluvius West	9,62	9,62	7,42	4,84	13,64	2,17	0,3512	0,2331	-	76,04
Fluvius (Gaselwest)	14,99	14,99	11,65	7,24	13,64	2,46	0,3512	0,2331	-	112,42
Fluvius (Imewo)	11,70	11,70	8,91	5,86	13,64	2,37	0,3512	0,2331	-	90,45
Fluvius (Intergem)	11,05	11,05	8,55	5,48	13,64	2,33	0,3512	0,2331	-	86,25
Fluvius (Iveka)	13,20	13,20	10,51	6,22	13,64	2,10	0,3512	0,2331	-	98,99
Fluvius (Iverlek)	11,99	11,99	9,18	5,96	13,64	2,29	0,3512	0,2331	-	91,84
Fluvius (Pbe)	10,52	10,52	7,98	5,77	13,64	2,42	0,3512	0,2331	-	83,21
Fluvius (Sibelgas)	12,35	12,35	9,54	6,20	13,64	2,48	0,3512	0,2331	-	95,58
Région wallonne										
Aieg	7,21	7,58	5,78	5,05	26,71	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	67,43
Aiesh	11,83	12,18	7,86	6,73	18,22	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	86,34
ORES (Brabant wallon)	9,59	10,20	5,70	4,59	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	79,24
ORES (Est)	12,98	13,86	7,83	6,27	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	99,39
ORES (Hainaut Electricité)	10,63	11,22	6,95	5,85	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	85,47
ORES (Luxembourg)	11,38	12,13	6,77	5,39	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	90,29
ORES (Mouscron)	9,75	10,37	5,95	4,81	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	79,67
ORES (Namur)	11,14	11,83	6,75	5,49	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	88,16
ORES (Verviers)	13,02	13,80	8,24	6,82	15,80	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	98,79
Régie de Wavre	11,63	12,28	9,69	9,69	21,19	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	90,75
RESA	9,88	11,07	5,89	5,08	27,55	4,16	0,3512	0,2331	0,0750	77,06

Cotisation Fonds Énergie (Région flamande)	€/mois
Basse tension : client domicilié	0,43
Basse tension : client non domicilié	8,15
Moyenne tension	155,51
Haute tension	907,18

MON energie
Comparez malin et payez moins

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions.

	Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	3,432	2,549
Coûts cogénération	-	0,393

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement résidentiels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/05/2021 et le 31/05/2021 par un client résidentiel.

Le prix de l'électricité est fixé pour la période initiale du contrat et les fluctuations des prix de l'énergie seront à charge d'OCTA+.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02) + 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance est fixée pour la durée du contrat, et est payée par année entamée.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Toutes les mentions sur cette carte tarifaire concernent des coûts dont vous nous êtes redevable, sauf les composantes dans la colonne « Injection » que nous déduisons de votre facture (voir conditions ci-dessous). Ces composantes de prix ne sont pas soumises à la TVA.

****INJECTION :** Le tarif d'injection s'applique en combinaison avec le tarif pour le prélèvement d'électricité mentionné sur cette même carte tarifaire, et ce, uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Région flamande avec une puissance maximale de 10 kVA qui sont munies d'un compteur digital. Dans tous les autres cas, ce tarif n'est pas d'application. Votre tarif d'injection est renouvelé au même moment que le tarif pour votre électricité prélevée. Deux mois avant le renouvellement de votre Contrat, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be - tarifs et documents.

Les éventuels frais de réseau et surcharges, à majorer le cas échéant de la TVA, vous seront facturés par OCTA+ de manière transparente. Nous pouvons modifier le mécanisme d'indexation et les coefficients y correspondants à condition que la réglementation ou le modèle de marché changent ou soient abrogés, ou à condition que les indices concernés changent fondamentalement ou qu'ils ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'électricité injectée ou qu'elles ne soient plus publiées (régulièrement). Le volume injecté sera toujours comptabilisé sur base des montants en vigueur aux moments concernés, le cas échéant rétroactivement. Nous nous réservons le droit d'adapter ces coûts conformément au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, desquelles nous ne sommes pas responsables, vous seront alors répercutées entièrement, même rétroactivement.

Le prix de votre injection est indexé mensuellement sur base du paramètre d'indexation de la Belpex. La valeur de la Belpex du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. A titre informatif, les prix indiqués sur ce document sont basés sur la dernière valeur de la Belpex connue (56,99 €/MWh HTVA). Les valeurs historiques de la Belpex peuvent être consultées sur notre site www.octaplus.be > tarifs & docs > Paramètres électricité tarifs variables.